L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 7 JUILLET 1875. 48me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 7 JUILLET.

Le scandale Beecher.

Voilà près d'un an que se déroulent devant le public américain les détails d'un scandale attristant autour duquel on s'est complu à faire tout le bruit possible. Tout est vil, tout est honteux dans cette affaire. Le rôle du mari y est odieux, celui de la femme sale dignité et celui du complice ou du séducteur prétendu sans excuse. On ne trouve pas là ces entraînements de la passion qui font prendre en pitié ou rendent même quelquefois sympathiques les amants dans les drames de l'adultère.

Nous voyons un homme qui, après avoir cherché différentes voies pour arriver à la fortune, s'aperçoit qu'il peut utiliser les dons naturels d'éloquence dont il est doué en se faisant prédicateur. Il devient bientôt le chef suprême d'une congrégation qui ne voit plus que par lui, et il crée à l'usage de ses fidèles, des doctrines dont il est le seul juge. Bel être arrivant déjà à la cinquantaine, il n'inspire pas moins à certaines de ses ouailles des sentiments impressionables des sentiments que les uns, que ceux de l'amour évangélique, et qui se traduisent en missives plus ou moins expressives.

Ce soi-disant ministre de l'Evangile est marié, et la plupart des lettres qu'il reçoit, témoignages d'admiration ou d'adoration plus ou moins platonique, passent entre les mains de sa femme. On comprend l'influence que ce couple, avec de telles armes entre les mains, a dû exercer sur l'élément féminin de la congrégation pour l'engager à soutenir le pasteur dans sa lutte contre l'accusation.

Parmi les femmes confiées à la garde de Beecher s'en trouvait une faible et sensible. Bluée sur les conquêtes qui venaient s'offrir à lui, Beecher, qui avait remarqué Mme Tilton, employa pour lui inspirer des sentiments tendres, dont la réalité n'a pas été niée au procès, toutes les ressources de son esprit souple et rusé. Si madame Tilton a cédé, comme le prétend son mari, ce n'est pas à l'homme mais au ministre, qui a su lui persuader que l'union des corps était un fait insignifiant qui n'ajoutait rien à l'union des âmes. Aucune histoire de séduction ne ressemble à celle-là. C'est l'hypocrisie poussée jusqu'à la quintessence.

Que M. Beecher ait réussi par de semblables moyens, à enlever à Tilton l'affection de sa femme on qu'il lui ait fait une injure plus grave, sa culpabilité est la même au point de vue moral. Avec les femmes en général il prêchait une sorte d'amour libre non exempte de mystique; il est permis de croire qu'avec quelques unes il allait plus loin.

Les faits publiés, il y a un an environ, étaient ceux-ci :

A une époque antérieure, Madame Tilton aurait avoué à son mari qu'elle s'était donnée à Beecher, et celui-ci aurait demandé humblement pardon de sa faute en "s'humiliant, disait-il, devant Tilton, comme il s'humiliait devant Dieu." Cela fait, la chose devait rester secrète. Mais Tilton, qui aurait reçu certaines services d'argent de Beecher en échange de son silence, serait devenu trop exigeant. Au bout d'un an ou deux, une rupture survint, et Tilton livra à la publicité le secret de sa honte dans le but de perdre son rival.

Il y a un an environ que la publication des accusations dirigées par Tilton contre Beecher a eu lieu. Le ministre se "humilia plus cette fois. Ses amis lui firent, sans doute, comprendre que, dans l'intérêt de sa congrégation, il devait se défendre. Il nia donc audacieusement et madame Tilton, subissant toujours son influence, quitta le domicile conjugal et rétracta ses aveux précédents en prétendant qu'ils lui avaient été arrachés par son mari.

L'affaire fut portée d'abord devant la congrégation de Plymouth qui trouva son pasteur blanc comme neige. Tilton ne se tint pas pour battu et il intenta un procès civil qui, après d'interminables enquêtes, vient de se dénouer par le verdict du jury, déclarant que les jurés n'ont pu s'accorder après être restés enfermés sept jours.

Beecher, abeune par ses disciples, ne triomphe qu'à moitié mais il avait annoncé à l'avance que, quel que fût le verdict du jury, il resterait à la tête de sa congrégation. Il a su rendre celle-ci solidaire de sa cause et, une fois entré dans la voie de la négation, il a été résolu à braver l'opinion du monde entier.

Il est peu probable que le procès soit recommencé sur nouveaux frais. Beecher restera donc le pasteur adulé de l'église Plymouth et pour beaucoup de ses paroissiens son front brillera de l'auréole du martyr. Tilton va se mettre conférencier et il espère faire des recettes monstres grâce à la notoriété honteuse qu'il s'est fait à lui-même. Quant à la malheureuse femme qui a été dupe des artifices de Beecher, elle sera bientôt négligée et abandonnée et n'aura en perspective qu'une triste existence.

Si quelque enseignement utile pour la morale sociale pouvait sortir de ce triste procès, il ne faudrait pas le regretter. Mais la plupart des lecteurs, nous le craignons, n'y ont cherché que la satisfaction d'une curiosité morbide ou des émotions malsaines. Il y a, cependant, un exemple salutaire dans le triste et pénible sort réservé à la femme, mis en regard du piédestal dressé au séducteur par l'infatuation de ses dupes, ou du cynisme affiché par le mari égoïste qui s'apprête à spéculer sur sa honte. C'est là la leçon de cette nouvelle et singulière variante de l'éternelle comédie à trois personnages.

DROITS DE TONNAGE.—Une circulaire du département du Trésor, en date de Washington du 1er juillet, qui nous est obligeamment communiquée par M. Champlin, député collecteur, annonce que par suite de la dénonciation du traité de 1853 à la Belgique; l'exemption des droits de tonnage sur les navires à vapeur dont jouissaient ce pays, le port de Brême et la Suède, a pris fin, et qu'à partir du 1er juillet les droits de tonnage seront perçus sur ces navires comme sur ceux des autres nations.

INFORMATION DEMANDÉE.—Un journal d'Osceola, Missouri, contient un avis demandant des informations sur John W. Ferrel qui était à la Nouvelle-Orléans, il y a un deux ans au printemps dernier. Il a 27 ans environ et est natif du comté de Barron, Kentucky. On est prié d'envoyer les renseignements à son frère F. N. Ferrel, Osceola, St Clair Co., Missouri.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Courrier des Opelousas* :

M. J. W. Condon, un planteur de Bellevue, a appelé l'autre jour à notre bureau un grabot de coton presque en pleine maturité. M. Condon a une vingtaine d'acres de ce coton, et il espère pouvoir commencer à ramasser à la fin de juillet. S'il en est ainsi, M. Condon est aujourd'hui assuré que les chenilles ne pourront faire aucun mal à ce coton, attendu que jusqu'à présent il n'y a encore aucun signe d'apparence de ce fléau, et qu'il leur faut toujours un mois ou six semaines pour se multiplier de manière à faire du tort au coton.

MEUBLES! MEUBLES! !—Allez chez M. Jos. B. Habbard si vous voulez des meubles à bon marché. Meubles de salon meubles de salle à manger, meubles de chambre à coucher, vous pourrez les choisir dans son vaste et magnifique assortiment. Il y en a de riches, il y en a de simples, mais tous sont fabriqués avec le plus grand soin, et tous se vendent à des prix réduits.

—Calina a un frère. Hier, après avoir longtemps réfléchi, il lui soumet ce calcul :

—Supposé que nous nous marions tous deux, cela ferait dix personnes de plus sur ton voyant.

—Comment?

—C'est bien simple: Toi et ta femme, deux; moi et ma femme, quatre; ta femme et moi, six; ma femme et toi, huit, et pas deux femmes, dix.

Les taxes d'Etat arriérées.

Le terme fixé pour le paiement des taxes d'Etat sans pénalité est expiré depuis le 30 juin, et les collecteurs de taxes commençaient déjà à mettre en vigueur les lois sur les pénalités, ce qui eût certainement entravé le paiement des taxes arriérées. A la suggestion de l'assistant avocat-général Steele, le gouverneur Kellogg vient d'adresser à l'auditeur Clinton la suggestion suivante que nous ne pouvons qu'approuver.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1875.

A l'Hon. Chas. Clinton, Auditeur.

Monsieur: Ci-incluse je vous transmets une communication de l'assistant avocat-général Steele et je vous recommande d'en adopter les vues. Qu'il soit entendu que le délai pour le paiement des taxes arriérées n'est pas étendu, mais que toutes les pénalités sont remises dans tout l'Etat pour permettre aux délinquants de régler, attendu qu'il y a lieu d'espérer qu'ils le feront immédiatement.

W. P. KELLOGG, gouverneur.

SOUSCRIPTION

Au profit des Inondés du midi de la France

Le Président du comité a reçu la lettre suivante de M. L. Grunewald qui a donné des preuves de sa libéralité dans toutes les circonstances.

Nile-Orléans, 6 juillet 1875.

Mr. F. Limet, Président du comité.

Cher monsieur : Si l'intention de votre comité est d'organiser un concert au profit des victimes de l'inondation en France, je vous offre l'usage gratuit de la Salle Grunewald.

Recevez, etc.

LOUIS GRUNEWALD.

Le président du comité a reçu hier soir la lettre suivante qu'accompagnait un chèque de cent piastres. La société culinaire s'est montrée, comme toujours, libérale en cette circonstance.

Société culinaire philantropique de la Nile-Orléans.

Au comité de souscription pour les victimes de l'inondation.

M. Limet, président.

La société culinaire, dans sa séance du 5 courant, a voté, sur motion et à l'unanimité, la somme de cent piastres pour les malheureuses victimes de l'inondation du Midi de la France.

Ci joint vous trouverez le chèque que vous voudrez bien faire parvenir à qui de droit. J'ai l'honneur, etc.

ALEX. HAUSSE, président.

Nile-Orléans, 6 juillet 1875.

LA TRAGÉDIE DE BILOXI.—L'enquête tenue par le coroner sur le corps de John Scally tué à Biloxi, vendredi dernier, par John Hogue a établi que de bonnes relations avaient d'abord existé entre les deux voisins, et que la famille Scally avait même rendu quelques services à Hogue, dont la femme travaillait comme blanchisseuse pour les Scally. Mais la dernière somme payée pour blanchissage parut insuffisante à la femme Hogue et son mari dit à Scally que celui-ci ne savait pas à qui il avait affaire. Scally froissé répondit qu'il avait fait ce qu'il pouvait pour lui, mais que désormais il n'aurait plus de relations avec lui. Vendredi dernier, Scally revenant de la pêche, rencontra Hogue qui fit quelques remarques déplacées. Une altercation s'en suivit et Scally frappa Hogue avec un vieux couteau qui lui avait servi à couper ses appâts. Hogue qui n'avait reçu qu'une très légère blessure au visage se rendit chez lui, prit son fusil et se mit en embuscade, puis, quand Scally passa, il sortit de la place et jetant son ennemi en joue lui dit: "John Scally votre vie est dans mes mains." Une vieille négresse qui assistait à la scène s'écria: "Pour Dieu, ayez pitié de lui."

Scally en s'entendant interpeller avait levé son chapeau et étendu le bras. Hogue fit feu et le charge traversa le corps de la victime. Pour le meurtrier arma de nouveau son fusil et s'écria: "J'ai fait son affaire et je ferai l'affaire de quelqu'autre avant de finir." Quand Hogue a été arrêté, on parlait à Biloxi de le lyncher, et il fut emmené en cachot à Mississippi City. Dans la prison, le meurtrier a fondu en larmes.

Madame Scally a eu la douleur d'assister de sa fenêtre au commencement de la scène. Elle se hâta d'accourir et tomba inanimée sur le corps de son mari. La mère et le frère du défunt qui habitent le bayou Tache, sont arrivés samedi à Biloxi et ont ramené le corps du défunt en Louisiane. Le verdict du jury porte que Scally est mort d'une blessure d'arme à feu infligée par John Hogue avec un fusil.

DROITS DE POSTE.—Les nouveaux droits de poste entre les Etats-Unis et la plupart des pays étrangers, tels qu'ils ont été fixés à Berne, sont devenus applicables à partir du 1er juillet. Un droit uniforme de poste sera perçu aux Etats-Unis sur toutes correspondances à destination des pays représentés à la convention ou venant de ces pays, sauf la France, où le traité ne sera exécutoire qu'à dater du 1er janvier 1876.

Le département des postes a publié une circulaire indiquant le tarif et donnant les instructions nécessaires. Les articles exclus des malles sont: "les lettres ou autres paquets contenant des numéraires ou d'argent, des bijoux ou articles précieux, ou tous autres articles sujets au droit de douane."

GRANDE OCCASION.—Qu'on lise avec attention l'annonce que la maison Danziger publie aujourd'hui dans l'*Abeille*! Jamais de si jolies choses ne furent offertes à si bon marché. Des 10,000 cravattes pour dames, au prix de 15 cents pièce au lieu de 50. Des 20,000 ombrelles au prix de 35 et 50 cents pièce au lieu d'une piastre. En fin de véritables dentelles de Valenciennes à 75 cents la yarde au lieu de 2 piastres et demie—et par dessus le marché un vaste assortiment de coupons à 50 o|o au dessous du prix coûtant. Que les dames se pressent, car il est certain que l'écoulement des marchandises ainsi annoncées sera rapide.

ORDONNANCE GRATUITE pour la guérison de la débilité nerveuse, de la faiblesse, de l'opiumanie, de l'ivrognerie, des catharrhes, de l'asthme et de la consomption. S'adresser au professeur Wiggin, de Charlestown, Mass. Tout pharmacien peut exécuter l'ordonnance.

—Le premier conseil de guerre de Lille vient de condamner à mort, pour désertion devant l'ennemi, le sieur Daillet, ancien chef de bataillon des mobilisés du Pas-de-Calais. Nous nous contentons d'enregistrer la nominations et l'attribution pas nos lecteurs par le récit de défaillances qui, fort heureusement, ont été rares dans notre armée.

—On lit dans la *Patrie*:

M. Alfred Touroude est mort hier matin, à cinq heures. Depuis près de huit mois déjà, l'auteur du *Bâtard* souffrait d'une terrible maladie de poitrine, et les médecins l'avaient envoyé en Algérie, espérant que ce climat aurait sur lui une salutaire influence; mais ces prévisions furent déçues. La chaleur de la température, au lieu de le remettre, acheva de l'abattre et il souffrait tellement du soleil qu'il demandait depuis longtemps déjà comme une grâce de revenir à Paris.

On se rendit à son désir, et il partit, mais le voyage le fatigua terriblement, et à peine était-il rentré à Paris qu'il expira.

—La malheureuse issue d'un duel cause beaucoup d'émoi en Italie.

Le fils de M. Mancini, ancien ministre, le plus grand avocat de l'Italie, est capitaine aux bersagliers et marié à une femme dont les poésies ont eu un certain succès, la signora Cattermoll. Le jeune couple vivait à Milan, où le capitaine Mancini tenait garnison. L'officier congé, il y a quelque temps, des soupçons sur la fidélité de Mme Mancini, et, guidé par les renseignements de sa femme de chambre, la surprit avec son amant, M. Bennati de Baylon, jeune homme du meilleur monde, avec lequel il était lui-même très lié.

Une rencontre s'ensuivit, Bennati reçut une balle en pleine poitrine et mourut quelques jours après. Quant à sa femme, le capitaine Mancini se contente de la renvoyer à sa famille.

Avant-hier, on vit aux funérailles de Bennati une femme vêtue de noir, à l'aspect désolé; après que la dernière pelletée de terre eut comblé la fosse, elle se dirigea d'un pas lent vers une grande croix devant laquelle elle s'agenouilla. Elle tira alors de sa poche un flacon d'acide sulfurique qu'elle avala d'un trait, et tomba inanimée.

C'était la femme de chambre de Mme Mancini, cause du drame qui se terminait par la mort d'un jeune homme de vingt-neuf ans. Ses remords l'avaient conduite au suicide. On désespère de la sauver.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Réunion spéciale de la Chambre de Commerce.

La Chambre de Commerce de la Nouvelle-Orléans a eu une réunion spéciale, avant-hier soir, sous la présidence de M. J. M. Sandidge.

Le comité nommé par la Chambre de Commerce à sa dernière réunion mensuelle, relativement à l'extension des signaux télégraphiques pour annoncer les orages, a présenté un rapport détaillé et des résolutions, dans lesquelles il recommande que des mesures soient prises pour étendre les lignes télégraphiques dans la partie ouest de la Louisiane et l'extrême Sud, le Texas, le Mexique et même l'Amérique Centrale; il déclare en outre compter sur le zèle des membres de la Louisiane au prochain Congrès National, et il sollicite l'appui des Chambres de Commerce des villes du Sud et la coopération de la *Louja Mercantil* de Mexico.

Le rapport ayant été adopté ainsi que les résolutions, le secrétaire reçoit l'ordre d'en faire remettre une copie à chaque journal quotidien de la ville et d'envoyer une traduction du rapport et des résolutions à la "Louja Mercantil" de Mexico.

Après un assez long discours du professeur Forshey sur l'utilité des signaux d'alarmes, M. Burwell, membre de la Chambre de Commerce, a présenté une résolution dans laquelle il conseille la désignation d'un comité de neuf pour s'assurer, par correspondance ou autrement, si la Grande-Bretagne encouragerait et favoriserait une immigration qui aurait pour but d'établir un grand nombre de sucreries dans la zône des Etats-Unis où l'on cultive le coton, et plus particulièrement dans les Etats de la Louisiane et du Mississippi.

De l'avis de M. Burwell, l'Angleterre devrait favoriser une pareille immigration parce qu'elle aurait en retour le coton des Etats du Sud et du Sud-Ouest.

Aucune décision n'a été prise sur cette résolution.

Un comité nommé à la dernière séance de la Chambre de Commerce pour prendre en considération une communication de MM. Alexander & fils, de New-York, qui se plaignaient de certaines exigences dans le port de la Nouvelle-Orléans nuisibles au commerce, a présenté un rapport dont voici le résumé :

Messieurs Alexander & fils, de New-York, se plaignent que les exigences du port de la Nouvelle-Orléans sont telles, qu'il est à craindre que la ligne des steamers établie entre cette ville et New-York soit contrainte de suspendre complètement ses opérations et ils font remarquer que les frais sont très considérables, lui dans longaberomen de 1874 ne permettant plus aux capitaines de navires de faire charger ou décharger leur fret par les mateots de leurs bords. Messieurs Alexander & fils donnent comme exemple l'aperçu suivant des frais d'un seul steamer :

Steamer "City of Havana," frais de wharf et de levée.....$ 225
Maître du port.....51
Gardien du port.....5
Total.....$ 311

Le total est composé comme suit, ajoutent MM. Alexander et fils: quinze sous par tonne pour les droits de wharf et de levée, trois sous par tonne pour le maître du port et $5 pour le gardien du port.

Le comité répond dans son rapport que la prétendue loi des "Longshoremen," datée du 75 de 1874 a été déclarée inconstitutionnelle par les tribunaux, il y a de cela une année à peu près et que si les capitaines de navires sont encore inquiétés, au mépris de cette décision, ils n'ont qu'à s'adresser à la police pour obtenir protection, et aux cours civiles, s'il est nécessaire.

En ce qui regarde les droits de wharf et de levée de quinze sous par tonne, la Cour Suprême des Etats-Unis a décidé que ces droits étaient également inconstitutionnels, —voir le procès de Cannon versus la ville de la Nouvelle-Orléans,—mais elle a déclaré aussi que la ville pouvait réclamer une compensation raisonnable pour les frais d'entretien de ses wharves et de ses levées.

C'est pour se conformer à ce décret que le Conseil municipal a adopté le 1er janvier une ordonnance pour réviser et amender les droits de wharves et de levées.

Cannon dans le procès soutenait que tout navire venant dans le port, qu'il touche à un wharf ou non, doit payer les droits de quinze sous par tonne. Dans la nouvelle ordonnance en question le Conseil a déclaré que tout navire venant du golfe et se rendant à la place, devrait payer des droits de quinze sous par tonne.

Le comité ne prend pas sur lui de déclarer que cette ordonnance est illégale, mais il pense que si le montant réclamé par la ville n'est pas raisonnable, un appel pourrait être fait au Conseil municipal.

Le comité est d'avis qu'on devrait désigner un endroit spécial pour les steamers venant du Mexique et faire les droits très restreints, afin d'encourager l'établissement d'une ligne permanente de steamers, entre la Nile-Orléans et le Mexique.

En réclamation de trois sous par tonne pour le maître du port et la réclamation de $5 pour le gardien du port ont été également déclarées inconstitutionnelles et illégales par la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis dans le procès de Cannon *versus* la ville de la Nouvelle-Orléans.

En ce qui regarde les maîtres du port et les gardiens du port, *harbormasters* et *port wardens* le comité croit que si leurs exigences sont exorbitantes, une plainte pourrait être adressée à ce sujet au gouverneur de l'Etat, et dans le cas où il ne voudrait on ne pourrait pas donner satisfaction, le cas serait soumis aux tribunaux.

Le rapport est signé de MM. W. W. Howe, J. M. Sondidge et J. A. Holm.

Il a été approuvé et la Chambre de Commerce s'est ajournée.

Mesures sanitaires.

Le docteur White, président du Bureau de Santé de la ville, a adressé une communication au Maire; appelant son attention sur les flaques d'eau croupie qui se trouvent sur la levée, particulièrement dans le Second District, entre le marché français et le fleuve.

Il se dégage de ces ornières que l'on prétend combiner avec des charettées de détritus une odeur insupportable, et des millions de moucheses tournent tout autour.

Le docteur White croit que ce voisinage est dangereux en été, et dit que l'année dernière tous les malades d'un navire mouillé dans le Second District ont été gravement malades et que le capitaine est mort à cause de ces exhalaisons funestes. Il recommande donnque toutes les charrettées de détritus déposées sur la batture soient recouvertes d'une couche épaisse de sable et il prie le Maire de se hâter de prendre cette mesure avant qu'il ne soit trop tard.

Cour Criminelle Supérieure.

La Cour Criminelle Supérieure n'a pas encore désigné un jour pour l'affaire Clinton, mais on pense que le procès commencera à être instruit lundi prochain.

M. Lozenberg, avocat d'Alex. Newton convaincu du meurtre de Justin Bourdeney, a fait enregistrer son bill d'exceptions.

Ces *exceptions* sont au nombre de six et ont trait à la conduite du juge Branghi vis à vis du jurî et à la composition du dit jurî.

Mauvais whiskey et un peu de sang.

Dans l'après-midi de dimanche, 4 juillet, un homme de couleur portant du beau nom de Piston Salsbury jouait devant la grocerie de Mike Carsgo, au coin des rues Constance et Foncher, quand deux hommes vêtus, nommés Frank Jones et John Fallen, qui se trouvaient dans la grocerie sont sortis dans la rue et ont cherché une véritable querelle d'allemand au pauvre Piston.

Celui-ci a perdu la tête évidemment, car pour fuir le danger il s'est précipité dans la grocerie même se mettant par ce fait en mouvement à la merci des pochards.

Un grand gaillard dit nous le "Texas Ranger," qui était également gris et qui était assis dans la grocerie, s'est levé aussitôt et a trouvé fort plaisant d'assommer Piston en le frappant sur la tête avec un poids de vingt-cinq livres.

Pendant que le malheureux était à terre, Fallen et Ranger lui donnaient des coups de pieds à la tête et dans les reins, tout cela pour passer le temps.

Quelques hommes de couleur ont enfin délivré leur camarade.

Il nous semble que la police devrait faire une descente dans cette grocerie.

Nouveaux jurés.

A la Cour supérieure criminelle les commissaires ayant mis deux cents noms dans la roue pour former le prochain jurî, les citoyens suivants, au nombre de soixante, ont été désignés par le sort :

Henry Johnson, Charles Keller, Benjamin Joram, Arthur Ommichen, Michael Grimen, Henry A. Hamilton, H. M. Lefroy, Sylvester B. Haugh, J. S. Manier, Pierre Casanave, Albert Bertraud, William Joyce, J. J. O'Connor, Charles Brown, Hugo Minert, Marcus Davis, Littleton Bartlett, T. H. Munroe, Charles Horsford, C. Williams, Stewart C. Johnson, Wm. Kiastromann, Jean W. Oliver, Peter Norwood, Andrew B. Johnson, G. B. Quin, James Taylor, Andrew G. Johnson, Jeremiah O'Keefe, James C. Jenkins, John McNamara, C. N. Moore, John Hannon, S. Lenard, Marks Isaac, D. Robinson, Joseph Kelley, John Mullen, Thomas E. Leefs, Martin Kramer, Emile Lang, A. D. Moores, Louis D. Larrien, Jacob Harrison, Jacob Dryfus, John F. Pollock, Geo. Nicholas, William Lynch, John Brouse Jr., Lionel Macarty, Joseph Mazet, David Carter, Anthony Prados, Jr. Charles Pinket, George Huff, William Jacobs, Simon Leopold, William V. Lewis, Frederick Kroes, C. G. Lafront.

Mort subite.

Hier soir vers six heures et demie, avis a été donné à la police du quatrième précinct qu'un homme venait de mourir subitement à sa résidence rue Bienville, entre Bassin et Franklin. Le nom inscrit sur les registres de la police est Alfred de Colcenes. Le défunt était âgé de 33 ans et natif de France. Le coroner a été avisé et tiendra une enquête ce matin. Nous donnerons demain de plus amples renseignements sur cette mort subite.

Un nouveau genre de vol.

M. John Gross a fait arrêter hier une dame J. Battaglia qu'il accuse de lui avoir volé ses droits et son crédit au No 47 de la rue Dauphine. Cette dame a été conduite à la station de la place de Jackson et l'accusation s'éclaircira devant la Cour Municipale.

Société Dramatique d'Orléans.

C'est ce soir que la Société Dramatique d'Orléans doit donner sa représentation au bénéfice de l'Association de secours de la Louisiane.

Le billet est de cinquante cents seulement. Les portes des Variétés vont s'ouvrir à sept heures et l'on jouera la charmante comédie intitulée "Honey moon". (La lune de miel) qui sera suivie d'une farce.

Incendie.

Hier soir, le feu a été découvert dans la fabrique d'allumettes de L. Frank, au coin des rues Peters et Notre-Dame. Mais avant l'arrivée des pompes l'incendie avait été éteint par le procédé Babcock. Le dommage est peu de chose.

En courant au feu le truck de la Compagnie des échelles No 2 a heurté le poteau de la galerie du café situé au coin Magazine et Girod et tenu par M. Carroll. La galerie a été brisée, et les échelles ont beaucoup souffert.

LE PROGRÈS DES ÉTUDES SCIENTIFIQUES EN FRANCE.—La *Liberté* relève, dans le *Journal des Débats*, le passage suivant d'un article consacré, par M. Ernest Renan, à la mémoire de Mme Cornu; il s'agit de l'impulsion imprimée par le gouvernement de Napoléon III aux études scientifiques :

A partir de 1860, à peu près, une véritable renaissance s'opère dans l'enseignement scientifique. Le mouvement qui en résulte que tout ce qui s'accomplit dans ce genre ait été l'œuvre de Mme Cornu; mais l'honneur lui en appartient indirectement, puisque c'est par sa faveur que l'empereur fut amené aux idées "qui firent de la seconde partie de son règne une époque très brillante pour les études critiques."

M. Duruy, que Mme Cornu soutint de tout son crédit, appliquait les mêmes vues dans les ordres les plus divers. A l'heure qu'il est, les fruits s'aperçoivent: un grand progrès s'est manifesté dans nos études historiques et philologiques.

Une autorité s'est formée en dehors des *éléments* bulivriques qui sédiment les gens du monde. L'école des hautes études—cette fondation de M. Duruy—est un laboratoire ouvert où les saines méthodes d'enseignement dans les leçons familières, les seules qui soient fructueuses.

UN OURAGAN A MACAO.—On télégraphie de Macao :

Un nouvel ouragan a détruit le quartier chinois. Le palais du gouverneur est la plus grande partie des maisons n'existent plus.

Le gouverneur n'a pu se sauver avec sa famille qu'avec les plus grandes difficultés.

"L'ouragan a fait un nombre considérable de victimes, surtout parmi les Chinois."

—Le nouvel opéra de Londres:

Le *Graphic* publie le plan du nouvel opéra qui doit être construit près de la Tamise, entre le Parlement et Marlborough house. Ce projet, dans son ensemble, a quelque analogie avec le nouvel opéra de Paris. Comme dans l'œuvre de M. Garnier, la partie antérieure du monument s'élève sur trois plans successifs. Celui du milieu, plus élevé, est couronné d'une circulaire derrière laquelle surplombe un long toit à angle très obtus.

Les belles rotondes qui flanquent l'édifice parlent, vu la proximité de la rivière dans le transept de Saint-Paul, à Londres, feront défaut dans celui de Londres, qui s'en distinguera en outre par deux longs contiers en avancés.

—Avez-vous envie d'acheter un cheval de course?

Voici un aperçu des prix modestes auxquels se vendent ces aimables animaux.

Un étalon, nommé "Macaroni," vient d'être cédé à 180,000 fr.

Un autre portant le doux nom de "Doncaster," a été payé 2,0000 fr.

Ce sont des haras qui se sont rendus possesseurs de ces superbes bêtes.

Les chevaux sont nourris aux frais de leurs propriétaires, mais ceux-ci ne peuvent plus courir.

—Aux dernières courses de Longchaupe, la belle X. fait son entrée dans l'enceinte du pesage.

La diva, décolletée jusqu'à la ceinture, porte en guise de compensation, une traîne de deux mètres, par laquelle un monsieur distrait passe un pied légèrement.

—Fichu animal! s'écrie-t-elle aussitôt.

—Madame, ce fichu serait mieux placé sur vos épaules que dans votre traîne.

—Un brave garde champêtre faisait sa déposition au tribunal de simple police:

—Figurez-vous, monsieur le président, qu'il était midi... Cet homme faisait dans la rue un tel tapage, que je ne craindrais pas de qualifier de tapage nocturne.

—Une jolie pensée et bien profondément vraie.

Il y a quelque chose de plus dur que de ne pas être aimé quand on aime; c'est d'être encore aimé quand on n'aime plus.

—Z..., vient de tomber malade.

Un de ses amis se présente chez lui pendant une consultation.

—Voyez-vous, docteur, disait Z..., je serais prêt à mourir maintenant. J'ai tant de créances! Si le ciel voulait me laisser sur terre jusqu'à ce que je les ait tous réglés....

—Bah! s'écrie l'ami interloqué.

—Oui, riposte Z..., parce qu'alors je serais sûr de vivre éternellement.

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Trois chaises précieuses qu'on agit avoir. —Un bon appétit, une digestion vigoureuse et un sommeil tranquille sont les trois avantages qui en assurent beaucoup d'autres, et qu'on peut obtenir par l'usage quotidien des Hostetter's Stomach Bitters. Les malades, fortifié par ce tonique, dispose avec promptitude des aliments qu'il reçoit et bientôt après il en demande davantage; si la cervelle, affranchie de toute peine et de toute langueur par ce cordial salutaire, anoblit et illumine le système nerveux et abruit l'être intelligent, à fait du

Baume de Syriapm et des pilules toniques un véritable trésor, car ils détruisent le dégât, rétablissent l'harmonie et la santé dans tout ce qui reçoit et bientôt après il en demande davantage; si la cervelle, affranchie de toute peine et de toute langueur par ce cordial salutaire, anoblit et illumine le système nerveux et abrut